



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20230920-DEL2023048-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **22 SEP. 2023**

Publié le : **22 SEP. 2023**

Le Maire, Pierre BARROS

## DELIBERATION N°.2023.048

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CONSUELO NASCIMENTO, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL EMILE A PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LUCAS A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

### ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

**Michel NUNG est élu secrétaire à l'unanimité.**

### **QUESTION N° 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN**

**RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité pour l'association Espace Germinal de racheter les équipements nécessaires au maintien de son activité suite aux importants dégâts matériels subis lors des violences urbaines de juin-juillet 2023 ;

Considérant le reste à charge de l'association Espace Germinal après remboursement d'une partie de ce rachat de matériel par leur assurance ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 11 323,20 €,
- **DIT** que cette dépense sera affectée au compte 20421.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,  
Michel NUNG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mung', is written below the name of the secretary.